



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an 2026, le 17 Septembre, à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit au conseil municipal le 12 septembre 2026. Ils ont été affichés sur le tableau d'affichage et numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour	15
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESSE Michaël, MARION Mikaël, POTIN Pierre-Louis, PETITJEAN Rebecca, CARON Isabelle et COYAC Stella

Excusés : M. CHOAIN donne pouvoir à Mme COYAC, M VOISIN donne Pouvoir à M. BOURGIN

Absents :

Secrétaire : Pierre-Louis POTIN

Acte rendu exécutoire après
dépôt Préfecture du Val d'Oise.
Le 17 septembre 2026

D2026-53

Objet : Décision modificative N° 1 au budget 2026

Le conseil Municipal, a entendu l'exposé de Monsieur Bourgin, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°2026-32 Affectation des résultats de l'exercice 2025,

Vu, la délibération n°2026-40 du Budget Primitif 2026,

Considérant, que les montants des articles au sein du chapitre 21 doivent être modifiés selon la nature des travaux d'investissement engagés,

Cette décision modificative N° 1 au budget primitif 2026 portera sur la section d'investissement pour une modification de crédits d'article à article.

Dépenses investissement 2026 :

Code	Libellé	BP 2026	DM 1
2128	Autres agencements et aménagements	128 149,00 €	8 149,00 €
21351	Bâtiments publics	100 000,00 €	10 000,00 €
21561	Matériel roulant	61 500,00 €	50 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	83 000,00 €	304 500,00 €
	Total	372 649,00 €	372 649,00 €



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 095-219506250-20260917-53-BF



2026/53

Soit un total inchangé pour le Chapitre 21 et égal à 571 768,24€.

La section d'investissement et de fonctionnement restent inchangées,

Après en avoir délibéré , le conseil municipal,

Article 1 : Approuve la décision modificative N° 1 au budget de l'exercice 2026, conformément à la balance ci-dessus,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits permettant l'équilibre budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**